

République française

Département de l'Hérault

# Commune de Rosis

**Séance du 19 Janvier 2009**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Eric NAUTRE - Sandrine LECLERCQ - Martine CANDEL- Nathalie MENDES -

**Membre (s) absent(s) excusé(s):** Arlette ARAGON – René MAGNALDI ( pouvoir Jacques MENDES)- Gérard LUNA (pouvoir Nathalie MENDES)

**Secrétaire de séance :** Eric NAUTRE

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - LA GINESTE – ASSAINISSEMENT – ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le système d'assainissement du hameau de la Gineste ne remplit pas les fonctions de traitement qu'on est en droit d'attendre et qu'il serait opportun, ne serait-ce qu'à titre provisoire, d'installer une fosse septique qui recueille les eaux usées et les effluents et de mettre en place un champ d'épandage avec bassin filtrant.

Il précise qu'il est donc nécessaire d'acquérir un terrain dans le proche environnement du hameau pour mettre en place cet équipement.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée **section A.27** au lieu dit la Gineste d'une superficie **de 33 ares 70**, appartenant à Mr Jacques PAGES et de céder en échange la parcelle communale cadastrée **A.205**, au lieu dit bédrière, d'une superficie **de 39 ares10**.

Il précise que les frais d'acte notariés seront supportés par la commune.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à cette transaction et à signer tout acte afférent.

#### **Avis du Conseil**

**Le Conseil unanime émet un avis favorable aux échanges de terrain proposés et l'autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout acte afférent.**

### **2 - LA GINESTE – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE SECURITE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre des travaux de restauration de l'assainissement du hameau de la Gineste qui seront réalisés par l'employé communal, l'acquisition d'une fosse avec kit d'équipement s'avère indispensable.

Il précise qu'il serait souhaitable à cette occasion, afin d'éviter tout ravinement, d'envisager d'installer un réseau de transport et un système de recueil des eaux de pluie et d'infiltration qui pourrait être utilisé pour l'arrosage des jardins tout proches.

Il indique que le coût des matériels nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élève à **4 000 €**.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation d'envisager ces travaux et d'inscrire cette dépense au BP 2009.

### Avis du Conseil

**Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à l'acquisition de cet équipement.**

### **3 - LA GINESTE - EQUIPEMENT DE BARRIERES DE SECURITE EN BOIS**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le hameau de la Gineste de par son implantation surélevée par rapport à la route départementale, représente un danger potentiel pour les résidents et plus particulièrement pour les enfants en bas âge qui y vivent.

Il propose donc afin de sécuriser au moyen de barrières en bois réglementaires cette partie de voirie communale sur une soixantaine de mètres, située en bordure de route.

Il propose également de solliciter les services de l'ONF qui fabriquent ce type d'équipement.

Il demande donc aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

### Avis du Conseil

**Le Conseil unanime approuve la proposition du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à l'installation de cet équipement de sécurité.**

### **4 - SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE COMMUNALE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors de récentes réunions avec les services de la DDAS, de L'ETAT et du C.G 34, il a été porté à notre connaissance que pour mettre en place les DUP de toutes les sources communales et obtenir les financements nécessaires, il y avait lieu d'élaborer « **un schéma directeur d'alimentation en eau potable** » afin de recenser toutes les sources communales, les périmètres des captages à établir, les voies d'accès etc..

Il précise que, dans le cadre de l'assistance technique qui nous lie au (SMVOL), il a saisi le Président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), afin que le SMOVL réalise une mission d'assistance technique au profit de notre commune sur les périodes 2009 et 2010.

Les missions assurées par le SMVOL sont les suivantes :

#### **Schéma Directeur d'alimentation en eau potable**

- Rédaction du cahier des charges
- Lien avec les institutionnels
- Validation d'un cahier des charges et Bouclage du plan de financement
- Assistance à la demande de subvention
- Organisation de la consultation, de l'appel d'offre au choix du candidat
- Suivi et animation du Schéma Directeur
  
- **DUP des sources principales**
- Élaboration des documents pour analyse de 1<sup>ère</sup> adduction
- Élaboration des documents utiles à la nomination de l'hydrogéologue agréé
- Suivi des DUP jusqu'à la remise du rapport définitif de l'hydrogéologue agréé

**Il indique que le coût des prestations assurées par le SMOVL est couvert par la cotisation que la commune de Rosis verse annuellement au SMOVL.**

Il propose aux membres du Conseil l'autorisation de signer une convention avec le président du SMOLV pour qu'il assure les missions d'assistance technique dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

### **Avis du Conseil**

**Le Conseil unanime accepte la convention qui confie la mission d'assistance technique au Syndicat Mixte Vallée Orb et Lirou, afin qu'il assure les missions d'assistance technique dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.**

**5 -**

### **SOURCES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que certains des hameaux de la 2<sup>ème</sup> section communale, plus celui de « **la Palisse** » sont alimentés en eau potable par des sources communales, dont certaines d'entre elles, sont dans des propriétés privées.

La mise en place obligatoire des périmètres de protection des sources, nous oblige à acquérir le terrain nécessaire et les accès.

Nous allons donc devoir contacter les propriétaires pour leur exposer les termes de la loi et voir les formes de cessions qui pourront leur être proposées.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager les démarches et négociations nécessaires à leur acquisition.

### **Avis du Conseil**

**Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions.**

**6 -**

### **RESTAURATION DU MOULIN A EAU DE LAFAGE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre du dossier de remise en état du « **moulin à eau de Lafage** » pour lequel nous avons déjà obtenu **30 000 €** de subventions, nous allons devoir solliciter la communauté de communes dans le cadre « **des fonds de concours** » mis en place par le pacte financier, pour participer à part égale au financement du delta restant, qui sera de l'ordre **de 25 000 €**.

Il demande aux membres du Conseil, pour permettre de boucler ce dossier, l'autorisation :

- de solliciter une aide financière au titre « **des Fonds de Concours** » auprès de **la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc**,
- d'inscrire au budget 2009, le montant de la dépense nécessaire au financement de la part communale,
- de préfinancer par un emprunt sur deux ans, le montant de la TVA.
- de signer tout acte afférent.

### **Avis du Conseil**

**Le Conseil unanime autorise le Maire à solliciter une aide au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et l'autorise à réaliser un emprunt pour préfinancer la TVA.**

**7 -**

### **MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DES DEPARTEMENTS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le texte de la motion suivante :

« La Commission Balladur évoque dans ses propositions la suppression de l'échelon administratif qu'est le Département. Elle rendra ses conclusions à la fin du mois de février et le Président de la République les transmettra avant l'été au Parlement pour une série de projets de lois.

« Lors de l'assemblée générale de l'Association des Départements de France, le 17 décembre 2008, les 102 présidents de Conseils généraux, de droite comme de gauche, ont exprimé avec force et à l'unanimité leur rejet du projet gouvernemental de suppression des Départements, de même que le principe de fusion entre les Régions et les Départements. Il s'agirait en effet là d'un démantèlement total des politiques locales déterminantes pour l'équilibre des territoires.

« Notre collectivité est attachée au Conseil général de l'Hérault et soutient les initiatives visant à assurer la pérennité du Département qui est synonyme de proximité, d'identité et de premier financeur des communes. »

Je vous demande de vous prononcer contre la suppression du Département et d'apporter votre soutien à l'initiative de M. André Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault, député.

**Avis du Conseil**

**Le Conseil unanime adopte la présente motion.**

**Le Maire**

**Jacques MENDES**

**Mairie de Rosis - 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 –  
Courriel: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr) Site internet : [www.rosis-languedoc.com](http://www.rosis-languedoc.com)**